



Louis PASQUET

Ancien sénateur des Bouches-du-Rhône

né le 17 octobre 1867 à Tarascon (Bouches-du-Rhône),

mort le 29 avril 1931 à Paris

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1920 à 1931

Ministre du Travail du 19 au 23 juillet 1926

Dès l'âge de 13 ans, Louis Pasquet quitte l'école primaire pour gagner sa vie en qualité de facteur télégraphiste. Travailleur, intelligent et appliqué, il parcourt rapidement la hiérarchie administrative des postes et télégraphes, si bien qu'en 1896 il entre brillamment à l'Ecole supérieure des P.T.T. En 1898, il fait partie des services centraux de cette administration ; le voici chef de bureau, puis dès 1914, directeur du personnel et le 5 septembre 1916, secrétaire général. Ses hautes fonctions le font désigner comme conseiller d'Etat et aussi, en 1917, comme membre du comité consultatif des chemins de fer.

Ces vingt années (1898-1919) de carrière administrative sont celles d'un grand commis dont le travail et l'esprit d'initiative s'appliquent tant au domaine technique (c'est ainsi que Pasquet inventa le microphone qui portait son nom) qu'au domaine humain (il a doté le personnel de statuts judiciaires et équitables ; il a créé en 1915 le foyer destiné à recevoir les orphelins de guerre). Aussi s'éleva-t-il rapidement dans l'ordre de la Légion d'honneur jusqu'au grade de commandeur en 1916. Parallèlement à cette tâche administrative et parisienne, Pasquet, qui n'avait pas oublié ses humbles origines provençales, s'intéressait à la vie politique des Bouches-du-Rhône. Dès 1910, il était élu conseiller général du département par le canton de Tarascon. Il fut président du Conseil général de 1913 à 1914 puis, ayant gardé jusqu'à sa mort la confiance de ses concitoyens, de 1918 à 1930.

Cette activité politique s'exerçait aussi dans la presse : Pasquet a collaboré à de nombreux journaux, notamment à l'Ere nouvelle, surtout sur des sujets financiers ou sociaux.

Si bien que, venu le moment de remplacer les sénateurs morts pendant la guerre, Pasquet se présenta à l'élection partielle du 11 janvier 1920 et fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône dès le premier tour, et en tête de tous les candidats, avec 372 voix sur 444 suffrages exprimés. Lors du renouvellement triennal qui eut lieu dès l'année suivante, le 9 janvier 1921, il fut réélu dès le premier tour en tête et largement, par 358 voix sur 443 suffrages exprimés. Au renouvellement de 1930 - qui a lieu le 20 octobre 1929 - il est réélu également au premier tour, mais en position moins favorable. (Sur 479 suffrages exprimés, il en obtient 276).

Pasquet qui, nous l'avons vu, s'intéressait surtout aux affaires financières, économiques et sociales, a écrit deux livres sur ses sujets préférés, l'un édité à Marseille en 1920 : *La renaissance financière*, l'autre à Paris en 1927 : *Immigration et main-d'oeuvre étrangère en France*.

Au Sénat, il fait partie des commissions de la marine et de l'aménagement du Rhône ; mais le voici, dès 1911, membre des commissions du commerce, de l'industrie, du travail et des postes; en 1922, il entre dans la commission des finances qui le désigne, de 1923 à 1931, comme rapporteur du budget du Travail. Débordant d'activité, il parle souvent, toujours sur les questions financières - et notamment à l'occasion des budgets - ou sur les questions sociales ayant trait aux retraites et assurances. La législation française sur les assurances sociales lui doit énormément.

Nommé ministre du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales dans le 2^e cabinet Herriot, il ne fut ministre que quelques jours, le cabinet ayant été renversé à sa présentation devant la Chambre.

Pasquet reprit son labour au Sénat jusqu'en 1930. La maladie le touche alors cruellement et, le 29 avril 1931, il meurt à Paris dans sa soixante-quatrième année.

Extrait du « Dictionnaire des Parlementaires français », Jean Jolly (1960/1977)